



**Règlement du Jeu-concours**  
**gratuit et sans obligation d'achat**  
**« LPO France / RTE »**

### **Article 1 – Organisation**

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), association loi 1901, dont le siège social est Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort Cedex, et RTE (Réseau de Transport d'Electricité), société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé au 1, terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex organisent, du lundi 24 septembre 2018 au lundi 8 octobre 2018 à minuit, un jeu-concours intitulé « Jeu-Concours LPO / RTE – Migration » régi par le présent règlement.

### **Article 2 – Objet**

Le principe de ce jeu-concours est de répondre correctement à un questionnaire électronique de cinq questions sur la migration des oiseaux.

### **Article 3 – Conditions de participation**

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure ayant sa résidence en France ou ayant son adresse habituelle en France et membre du personnel de RTE (ci-après « les Participants »). Par personnel, il est entendu l'ensemble des personnels travaillant au sein de RTE, à savoir les employés à durée indéterminée ou déterminée, en contrat statutaire ou non, les intérimaires, stagiaires ainsi que les étudiants réalisant une thèse et travaillant avec RTE, que ces derniers soient liés ou non par un contrat de travail avec elle.

Une seule participation est autorisée par famille et par personne.

Les participants joueront sur le site intranet de RTE.

Les personnes ayant collaboré à l'organisation ou à la réalisation du présent jeu-concours ainsi que les membres de leur famille ne peuvent pas participer à ce jeu-concours.

### **Article 4 – Tirage au sort**

Les gagnants seront tirés au sort le mercredi 10 octobre 2018 parmi les bonnes réponses. Les gagnants seront avisés au plus tard 30 jours calendaires à compter de la date du tirage au sort.

## **Article 5 – Lots à gagner**

Les lots à gagner sont les suivants :

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix : Jumelles Nikon Sportstar EX 8x25 DCF Noir (valeur globale : 99 €) ;
- 4<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> prix : Guide de reconnaissance des oiseaux « 440 Oiseaux » (Editions Delachaux et Niestlé) (valeur globale : 14,50 €).

Dans le cas où la LPO et RTE ou ses fournisseurs modifieraient les lots mis en jeu, la responsabilité de la LPO et de RTE ne pourra être engagée. Toutefois, si la LPO et RTE venaient à modifier les lots mis en jeu, celles-ci s'efforceraient de les remplacer par des prix équivalents de valeur égale ou supérieure. Les prix ne pourront être échangés ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur en espèces.

## **Article 6 – Modification / Annulation**

La LPO et RTE se réservent le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure. Aucune responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La LPO et RTE ne sauraient être tenues responsables des problèmes de connexion internet pouvant intervenir pendant la durée du jeu-concours.

## **Article 7 – Litiges et responsabilités**

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non-prévus, seront tranchés par la LPO et RTE.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux modalités du présent jeu-concours, ou à la liste des gagnants, ne sera admise.

## **Article 8 – Dépôt légal et acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours.

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout moment par la LPO et RTE, sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées.

Le présent règlement est disponible sur le lien du jeu concours RTE LPO.

## **Article 9 – Loi informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés, du 6 janvier 1978.

Tous les participants au présent jeu-concours disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression pourra être exercée à l'adresse suivante : LPO, Fonderies Royales, CS 90263, 17305 Rochefort Cedex.